

Département du
Bas-Rhin
* * *
Arrondissement de
Saverne
* * *
Nombre des conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
13

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Fabienne PERSONENI-LEVAUX

Présents : Lise BONNET, Laure DEVIVIER, Valérie GRANGER, Estelle HALTER, Jean-Charles LAMBERT, Fabienne PERSONENI-LEVAUX, SIEGWALD Claude, Muriel ULRICH, Christophe DELMULLE, Philippe GARTISER, Marie-Paule RUI, Jonathan Fussler, François Lutz

Excusé : Laure Bour (pouvoir à Claude Siegwald)
Christian Hufschmidt (pouvoir à Philippe Gartiser)

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 08/11/2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 novembre 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes

Estelle Halter indique qu'une fête de Noël aura lieu à l'école avec les Champs d'Escale vendredi 17 décembre, la municipalité et l'association des parents d'élèves offrent chacune un cadeau d'une valeur de 50 euros à chaque classe.

La convention 2021/2022 entre les Champs d'Escale et la commune sera identique à celle de l'année passée, soit 14 370 euros, pas d'augmentation à prévoir dans le budget 2022. La cantine dite « communale » compte aujourd'hui 33 enfants.

Les associations fonctionnent mais le non brassage des enfants du périscolaires implique plus de complexité dans la gestion des salles, notamment de la salle des Loisirs. Estelle Halter remercie Delphine pour le planning mensuel des salles. Le conseil municipal valide une note à envoyer aux présidents des associations utilisatrice de cette salle.

Ittenheim a un projet de construction d'un périscolaire pour 178 enfants.

La banque alimentaire a eu un vif succès cette année. Merci à tous les donateurs.

Fabienne Personeni-Levaux informe que les agents toucheront une prime inflation énergie de 100 euros, versée en janvier 2022.

Une nouvelle présidente à l'ATIP, Isabelle Dollinger, succède à Frédéric Bierry.

Les adjoints et les agents municipaux ont planté les arbres, financés par la commune avec une subvention biodiversité de la Com com, dans le parc de la Souffel, le 29 novembre.

3. Situation sanitaire

L'école de la commune est en situation sanitaire de niveau 3. Deux nouveaux cas d'enfants malades ont été détectés à l'école ce lundi 13 décembre, les enfants malades sont temporairement exclus mais une classe ne ferme que si trois cas sont déclarés dans la classe.

Pas de problème à signaler au niveau des agents.

4. PLUi : modification n°1

Fin de la concertation le 20 novembre, 30 demandes de modifications à la Com com, une seule demande concernant Stutzheim-Offenheim, mais elle ne rentre pas dans l'objet de la modification. L'enquête publique va suivre début 2022.

5. Aménagement foncier

L'aménagement foncier est actuellement en cours et Christian Hufschmitt présentera le plan des chemins lors d'un prochain CM.

Les piquets seront posés pour définir les emplacements des lieux-dits ; ainsi que les nouveaux chemins.

Fin du projet prévu en novembre 2022.

6. Piste cyclables, quai de bus et voie de bus réservée

Lors de la dernière réunion avec la Com com et M2i, le 08 décembre 2021, le projet de l'arrêt de bus « Quirin » a été présenté ainsi que la voie réservée pour le bus dans le sens Stutzheim vers Strasbourg. Le coût des quais de bus s'élèverait à 45 00 euros environ qu'il faudra intégrer au budget 2022.

Concernant la piste cyclable de Stutzheim vers l'EMS, des études géothermiques réalisées par Geotech sont défavorables et risquent d'entraîner des coûts supplémentaires, un complément d'étude est demandé, mais le démarrage de travaux est toujours prévu pour le 2^{ème} semestre 2022.

7. Projet salle de la Souffel et salle des loisirs

La prochaine réunion avec l'architecte et le bureau technique aura lieu vendredi 17 décembre en mairie. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2022.

8. Engagement dans le PCAET (plan climat air énergie territorial) :

La loi de transition énergétique pour une croissance verte du 18 août 2015 impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Programme local de développement durable, ce document stratégique et opérationnel vise, sur la base d'un diagnostic environnemental et énergétique, à mettre en place des actions transversales aux axes climat, air et énergie, dans une démarche partenariale avec les acteurs sociaux, économiques et politiques, particulièrement sur :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique - la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Révisé tous les 6 ans, le PCAET décline au niveau local les grands objectifs internationaux, européens et nationaux de la transition énergétique, notamment :

- la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 1990, et de 75 % à l'horizon 2050
- la réduction de 20 % de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 par rapport à 2012 et de 50 % à l'horizon 2050
- une part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030.

Les travaux s'engagent sur 2 à 3 années, selon les étapes suivantes :

- étape préalable : définition des modalités de gouvernance (modalités de collaboration avec les communes membres, animation et pilotage de la démarche)
- identification des acteurs territoriaux à associer à la démarche
- détermination des méthodes de concertation avec la population...
- diagnostic du territoire
- détermination d'une stratégie territoriale en fixant des objectifs à la communauté de communes
- programme d'actions
- suivi et évaluation desdites actions.

La communauté de communes du Kochersberg-Ackerland a voté cette compétence en décembre 2021 et elle sera le partenaire de l'ETAT et de la Région pour l'élaboration du PCAET. Les modalités seront définies lors d'un prochain Conseil Communautaire.

9. Affaires financières

9.1 Orientations budgétaires :

Après un tour de table, voici les propositions de projets/travaux qui pourraient être intégrées dans notre budget 2022 en fonction du budget disponible, en plus de nos deux grands projets de construction d'une extension de la salle des Loisirs et de la rénovation de la salle de la Souffel :

- Eclairage public, passage au Led de certains luminaires
- Prévoir une réserve pour la voirie
- Rénover le pilotage du chauffage de l'école
- Ajouter un agrès à l'espace de jeux
- Rénover l'éclairage des terrains de tennis couverts
- Construire un quai de bus « Quirin »
- Construire une piste cyclable vers Strasbourg
- Poser des couvertines en grès sur le mur du cimetière
- Mettre en place une ou des bornes de rechargement de voitures électriques
- Rénover l'escalier vers la salle du Petit Pont
- Ravalier la façade de la Laiterie
- Aménager un préau dans la cour d'école

9.2. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget de l'exercice 2022 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Délibération 2021-47

9.3 Subvention

Estelle HALTER informe le conseil municipal que la fête de Noël à l'école aura lieu vendredi matin 17 décembre 2021. Elle propose de verser à l'USEP de l'école une subvention de 50 euros à chacune des six classes, soit 300 €, elle ajoute que l'association des parents d'élèves abondera ce versement de 50 euros supplémentaires par classe.

Délibération 2021-48

10. Gestion des déchets verts

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages d'ici le 31 décembre 2022. À cette date, tous les emballages ménagers et assimilés en plastique devront être déposés dans les bacs dédiés au tri. Le passage à l'extension des consignes de tri représente un enjeu important du service des déchets ménagers de la Com com, tant en ce qui concerne la mise en place que pour ce qui concerne le financement. Les soutiens financiers apportés par CITEO dépendent en effet de la mise en œuvre de l'ECT avant le 31 décembre 2022.

À la Com Com, Mme Perrin est chargée de porter la gestion et la réduction des déchets verts. Une campagne de communication devra également être réalisée au cours de l'année 2022 pour informer et sensibiliser la population aux nouvelles consignes de tri (lettre d'information, guide de tri, actions de sensibilisation ciblées par les ambassadeurs de tri, etc.).

Les personnes qui souhaitent être intégrées à ce projet sont priées de se signaler avant la fin de l'année. Valérie Granger est candidate pour le CM.

11. Avis relatif à l'instauration d'une zone à faible émission mobilité (ZFE-m) dans l'Eurométropole de Strasbourg à compter du 1er janvier 2022

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a délibéré le 15 octobre 2021 en faveur du déploiement d'une zone à faible émission mobilité métropolitaine (ZFE – m), à compter du 1er janvier 2022. Il rappelle la définition de la ZFE-m : « Une ZFE-m a pour objectif de protéger les populations, résidant dans les zones les plus denses et donc les plus polluées, des risques d'une mauvaise qualité de l'air sur leur santé. Son principe est de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini. Pour circuler dans cette zone, une vignette Crit'Air doit être apposée obligatoirement sur le pare-brise des véhicules. Elle permet de les distinguer en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques. Les plus polluants ne pourront pas (sauf dérogation) rouler dans la ZFE-m. L'objectif est donc d'encourager les moyens de déplacement alternatifs ainsi que l'utilisation de véhicules plus propres pour diminuer les émissions polluantes issues du trafic routier et limiter la consommation d'énergie fossile qui contribue au dérèglement climatique ». Conformément à l'article L2213-4-1 III al1 du Code général des collectivités territoriales, les communes et les EPCI limitrophes sont consultés sur le projet d'arrêté pour leur permettre de donner un avis.

Après délibération, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable avec réserves sur l'instauration de la ZFE-m dans l'EMS à compter du 1er janvier 2022.

Les réserves formulées sont les suivantes :

- autorisations permanentes pour les véhicules professionnels, les livraisons, les tracteurs ...
- augmenter la fréquence des bus vers l'EMS
- transport à la demande avec une participation financière de l'EMS
- coûts de transport des étudiants hors EMS identiques à ceux de l'EMS
- meilleures dessertes des zones économiques et commerciales, etc.
- extension du réseau CTS aux communes proches de l'EMS
- facilité de transport vers les gares et les hôpitaux
- avoir une gare routière en partie couverte, avec des quais et une signalétique, en centre-ville
- participer au financement de pistes cyclables vers Strasbourg
- créer des voies bus vers Strasbourg avec une aide de l'EMS.

12. Points Divers

Les concerts du 19/12/2021 et du 09/01/2022 à l'église de Stutzheim sont maintenus.

La cérémonie des vœux du 07/01/2022 est annulée en raison des risques sanitaires.

Réunion SDEA en vue de préparer la cérémonie d'inauguration du reméandrage de la Souffel aura lieu le 13/01/2022 à 17 h en Mairie.

Distribution des colis pour les aînés à partir de mardi 14/12/2021 et des bulletins de fin d'année les 22/23 décembre.

La séance est levée vers 22 h.

Le maire,



Jean-Charles LAMBERT

La secrétaire,

Fabienne PERSONENI-LEVAUX